



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration

Addendum et Corrigendum

Réexamen de la structure extérieure de l'OIT

(Cinquième question à l'ordre du jour)

1. Les délibérations interrompues lors de la séance précédente reprennent, la commission étant saisie d'un document supplémentaire sur la question à l'ordre du jour¹.
2. Le représentant du gouvernement de l'Australie, qui s'exprime au nom des PIEM, répète que son groupe regrette l'absence d'une analyse véritable. De son point de vue, le réexamen est de portée trop limitée et l'analyse incomplète. Les raisons justifiant la structure proposée n'apparaissent pas clairement, pas plus que les critères utilisés pour retenir la solution la plus intéressante parmi les différentes possibilités envisageables. L'orateur note que les Propositions de programme et de budget pour 2010-11 ont été fondées sur l'hypothèse selon laquelle la nouvelle structure extérieure serait en place. Compte tenu de l'apport de ressources additionnelles au Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) qui est prévu, il faut encore plus de transparence sur la raison d'être de la structure extérieure. L'orateur propose un amendement au point appelant une décision.
3. M. Trotman, qui s'exprime au nom du groupe des travailleurs, souhaite recevoir confirmation quant à l'information selon laquelle la commission n'est plus saisie du document du Bureau proposant des amendements au Statut du personnel. L'orateur est favorable à la proposition des PIEM et propose un autre amendement au point appelant une décision.
4. M. Julien, au nom du groupe des employeurs, félicite le Bureau pour la clarté de la présentation de l'addendum au premier document et déclare avoir cinq commentaires spécifiques à formuler. Premièrement, il souhaite savoir si le nombre exact de bureaux hors Europe de l'Ouest est de 32 ou de 35. Deuxièmement, il note, au sujet des emplois vacants, que le quart des spécialistes de l'emploi n'ont pas été nommés, que 17 pour cent des postes totaux restent vacants (30 pour cent en Asie), et estime que d'importantes améliorations doivent être apportées à la gestion du personnel pour que le Bureau puisse continuer la décentralisation de son action. Troisièmement, constatant au sujet de la présence des

¹ Document GB.304/PFA/5(Add.).

bureaux dans les pays industrialisés, que le bureau de Londres a été supprimé et qu'un collaborateur a été recruté pour la région Europe, il souhaite savoir quels sont les avantages et les inconvénients respectifs de l'une ou de l'autre formule, et quels sont les critères qui président à ce type de choix. Quatrièmement, l'orateur constate que, alors que dans le document GB.304/PFA/4 il est proposé une allocation de 750 000 dollars pour la restructuration, cette somme n'apparaît pas dans le nouveau document qui parle de 350 000 dollars, mais aussi de fonds provisionnés dans le programme et budget 2010-11; il souhaite avoir une idée claire du coût de l'opération et une explication sur la provenance et l'utilisation des 400 000 dollars manquant dans le document. Cinquièmement, l'orateur remarque que la présentation du tableau annexé au document pourrait donner à penser qu'il existe un bureau Michelin (Clermont-Ferrand) parmi les bureaux énumérés dans la liste; il précise que l'initiative qui lie ACT/EMP à l'entreprise Michelin est un partenariat financé sur les fonds d'ACT/EMP.

5. De manière générale, les employeurs se félicitent du travail de fond fourni par le Bureau, qu'il s'agisse de transparence, d'information ou d'explication, et appuient ce système qu'ils jugent bon; néanmoins, il faudrait aller plus loin dans la clarification des rôles des bureaux régionaux et de pays ainsi que dans la définition de leurs responsabilités et de celles du siège; cette remarque vaut également pour les équipes d'appui technique au travail décent pour lesquelles une coordination politique et technique est nécessaire.
6. Enfin, les employeurs appuient le point appelant une décision tel que modifié par le groupe des travailleurs, étant entendu que la proposition des travailleurs reprend la proposition antérieurement présentée par l'Australie au nom des PIEM.
7. Le représentant du gouvernement du Japon, qui s'exprime au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), se fait l'écho de la préoccupation de son groupe quant à la qualité et la quantité des services prêtés dans la région, qui compterait deux équipes d'appui technique au travail décent au lieu des trois bureaux sous-régionaux actuels. L'orateur approuve la proposition des PIEM, soulignant qu'il faut une évaluation interne et demandant que la structure proposée entre en vigueur sans délai.
8. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, qui s'exprime au nom du groupe de l'Afrique, note que le réexamen est important pour la prestation des services mais juge décevantes les mesures proposées par le Bureau. Il estime que l'addendum ne précise pas certains points de détail et soulève des questions supplémentaires. L'orateur demande des informations sur toute discussion qui aurait pu être tenue sur la recherche d'une adéquation entre le personnel visé et les possibilités au sein d'autres organismes des Nations Unies dont il est question au paragraphe 6. L'indication qui figure au paragraphe 9 – absence de garantie quant au fait qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois – conduit l'orateur à penser que de telles pertes d'emplois se produiront effectivement. De l'avis de l'orateur, des informations devraient être communiquées quant aux effectifs appelés à être réaffectés ou à perdre leur emploi du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle structure. Des estimations des coûts causés par la réaffectation de fonctionnaires devraient être disponibles. Etant donné qu'il faudra peut-être financer simultanément les anciens et les nouveaux locaux, l'orateur estime peu probable la diminution des coûts y afférents. L'orateur approuve la proposition faite au nom des travailleurs.
9. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni souscrit à la proposition des PIEM et se demande dans quelle mesure le cahier des charges du réexamen a été entièrement respecté.
10. Le représentant du gouvernement du Japon souscrit aux propos tenus au nom des PIEM et du GASPAC tout en estimant que l'addendum a répondu à certaines des questions posées. Il note que le redéploiement des experts du siège vers les bureaux extérieurs n'est pas

prévu par la structure proposée et exprime sa préoccupation quant au volume des activités de coopération technique gérées depuis le siège. La résolution des déséquilibres entre l'offre et la demande de services devrait incomber aux bureaux régionaux au premier chef.

11. Le représentant du gouvernement de la Jordanie approuve la déclaration du groupe de l'Asie et du Pacifique. Il souligne l'importance accordée aux nouveaux coordonnateurs nationaux dans la structure proposée, grâce auxquels il sera possible d'améliorer la coordination des programmes et des projets au niveau national.
12. Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant également au nom de la Nouvelle-Zélande, invite instamment le Bureau à examiner s'il ne serait pas nécessaire d'assurer une présence accrue dans les îles du Pacifique. En raison de la distance qui sépare la sous-région de Bangkok, le bureau régional n'est guère en mesure de fournir une aide de manière rationnelle et économique. Les équipes d'appui technique pour le travail décent seront à cet égard des plus utiles, mais l'éloignement de la zone concernée et la spécificité de ses besoins rendront nécessaire le recours à des experts locaux. L'intervenant propose de rajouter deux personnes, dont un spécialiste technique, au bureau de Suva.
13. Le représentant du gouvernement du Brésil note que les propositions concernant la structure extérieure n'impliquent aucune modification structurelle en Amérique latine et souligne le caractère positif de la proposition concernant la décentralisation de la coopération technique. Il estime toutefois que la répartition des tâches entre les bureaux de pays et les équipes d'appui proposée au paragraphe 14 ne serait pas viable dans son pays. Le renforcement des capacités nécessite une augmentation de la masse critique d'experts en matière d'élaboration des politiques. Par ailleurs, l'équipe du bureau de pays du Brésil aura besoin d'une aide supplémentaire, en raison de la contribution du Brésil au CSBO et aux nouveaux projets de coopération technique.
14. La représentante du gouvernement du Nigéria approuve la déclaration du groupe de l'Afrique. Elle note que le bureau du Nigéria apporte une aide à cinq pays de la sous-région et propose que le poste de directeur soit classé au grade D1.
15. Le représentant du gouvernement de l'Uruguay, s'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, approuve le point appelant une décision tel qu'amendé.
16. La représentante du Directeur général, M^{me} O'Donovan, note que le réexamen de la structure extérieure est important pour faire face à la crise et aux enjeux liés à la Déclaration de 2008. Elle assure à la commission que l'addendum contient toutes les informations actuellement disponibles, et fait observer que certains détails – notamment en ce qui concerne le nombre de fonctionnaires appelés à changer de lieu d'affectation – ne pourront être connus que lorsque les modifications prévues commenceront à être mises en œuvre. L'intervenante ajoute que les postes vacants sont pourvus aussi rapidement que possible dans le cadre du Statut du personnel et des cycles de recrutement du Bureau. En ce qui concerne les 750 000 dollars provenant du compte de programme spéciaux, elle explique que 400 000 dollars seront nécessaires pour des dépenses ponctuelles liées à la formation, à la définition des rôles et des responsabilités, aux coûts de transition et au paiement d'éventuels doubles loyers. L'intervenante confirme que le Bureau va poursuivre, selon la pratique en vigueur, les consultations avec le Syndicat du personnel sur les questions relatives au personnel.
17. M. Julien, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, remercie le Bureau des efforts consentis en matière de transparence et souligne que les critiques formulées par son groupe sont des critiques constructives qui visent à améliorer la performance du Bureau et le service aux mandants. Il se félicite des informations fournies pour la première fois, notamment sur le taux de vacance de poste.

18. La commission recommande au Conseil d'administration:

- a) *d'inviter le Directeur général à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la proposition relative à une structure extérieure à deux niveaux relevant directement du siège en vue de renforcer la capacité de l'OIT de servir ses Membres à l'échelle mondiale, dans les régions et dans les pays, conformément à la Déclaration sur la justice sociale, en consolidant les compétences spécialisées du personnel technique aux fins de la réalisation des quatre objectifs stratégiques;*
- b) *de demander au Directeur général d'établir des indicateurs clairs permettant de mesurer la performance de la structure extérieure en ce qui concerne la réalisation des objectifs stratégiques et la prise en compte des besoins des mandants;*
- c) *de demander au Directeur général d'entreprendre une évaluation globale et indépendante de l'effet des modifications apportées, qui devra être réalisée trois ans après la mise en place de la nouvelle structure extérieure, les modalités de cette évaluation devant être convenues par le Conseil d'administration sur la base des informations communiquées en retour par les mandants;*
- d) *de demander au Bureau et au Syndicat du personnel de se concerter sur les questions relatives aux incidences que la mise en œuvre des propositions aurait sur le personnel concerné.*

19. La commission recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à utiliser un crédit de 750 000 dollars prélevé sur le compte de programmes spéciaux pour la mise en œuvre du réexamen de la structure extérieure, tel qu'indiqué au paragraphe 6 du document GB.304/PFA/4 et au paragraphe 13 du GB.304/PFA/4(Add.).

Rapport du Sous-comité du bâtiment (Neuvième question à l'ordre du jour)

- 20.** La commission était saisie d'un document ² contenant le rapport du Sous-comité du bâtiment.
- 21.** M. Paixão Pardo (Brésil), président du Sous-comité du bâtiment, présente le rapport. Le sous-comité a examiné les trois documents ³ établis par le Bureau. Le sous-comité se déclare satisfait des travaux de rénovation au siège mais rappelle la nécessité de résoudre la question des équipements d'interprétation. Pour ce qui est des propositions concernant les travaux futurs au bâtiment du siège, le sous-comité se félicite des discussions en cours avec le pays hôte et les autorités locales. Il demande que les deuxième et troisième options de valorisation du site du BIT soient approfondies et présentées au sous-comité en novembre 2009. Le sous-comité demande aussi des précisions supplémentaires sur les besoins en

² Document GB.304/PFA/9(Rev.).

³ Documents GB.304/PFA/BS/1, GB.304/PFA/BS/2, GB.304/PFA/BS/3.

matière d'espace à titre temporaire. Il insiste sur le fait qu'il est important pour le Bureau de nommer un chef de projet dans les plus brefs délais.

22. En ce qui concerne le paragraphe 18, le sous-comité soutient la proposition soumise à la commission d'approuver la vente de la parcelle référencée sous le numéro 3844 à des conditions à négocier par le Directeur général, de demander au Bureau de retenir les scénarios 2 et 3 et de demander au Directeur général d'élaborer un plan directeur complet en conséquence.
23. Pour finir, le sous-comité soutient la proposition de remplacer les chaudières dans le bâtiment du siège. Il est important que le Bureau respecte les normes environnementales.
24. M. Khurshid Ahmed (vice-président travailleur du sous-comité) appuie la déclaration du président du Sous-comité du bâtiment et le point appelant une décision. En ce qui concerne les travaux de rénovation au siège, il précise que la préférence de son groupe va à la troisième option. Par souci de consensus, il soutient l'idée de continuer à explorer la deuxième option. Il insiste de nouveau sur l'importance, pendant les travaux, de prêter une attention particulière aux questions de sécurité et de santé.
25. M. Lima Godoy (vice-président employeur du sous-comité) souscrit à la déclaration du président du Sous-comité du bâtiment et le point appelant une décision. La deuxième option a clairement sa préférence mais il n'oppose pas d'objection à ce que le Bureau continue à étudier la troisième. Il fait observer que la rénovation du siège offre au Bureau l'occasion de réexaminer ses méthodes de travail afin d'économiser l'espace et d'accroître la productivité, conformément à la Déclaration sur la justice sociale. L'orateur souligne que le monde du travail se trouve dans les régions et que la décentralisation devrait être un élément important si l'on veut économiser les ressources humaines et matérielles.
26. Le représentant du gouvernement du Japon insiste sur le fait que, si l'on tarde à prendre des décisions, cela entraînera une hausse des coûts. La rénovation du siège est aussi nécessaire qu'urgente. Il fait valoir que certaines rénovations se retrouvent à la fois dans les deuxième et troisième options et devraient être entreprises dès que possible. Il demande au Bureau de présenter en novembre 2009 un plan de rénovation concernant ces éléments communs afin que les travaux envisageables puissent commencer immédiatement après le Conseil d'administration.
27. ***La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration:***
 - a) ***d'approuver la vente de la parcelle référencée sous le numéro 3844 dans l'annexe au document soumis par le Bureau⁴, à des conditions à négocier par le Directeur général;***
 - b) ***de demander au Bureau de retenir les deuxième et troisième options proposées dans le document du Bureau et de demander au Directeur général d'élaborer un plan directeur complet en conséquence.***
28. La commission adopte le rapport.

⁴ Document GB.304/PFA/BS/2.

Autres questions financières

(Dixième question à l'ordre du jour)

Remplacement des chaudières

29. La commission était saisie d'un document ⁵ concernant le remplacement de chaudières au bâtiment du siège.
30. *La commission recommande au Conseil d'administration d'accepter que le coût du remplacement urgent des chaudières 3 et 4, estimé à 350 000 francs suisses, qui ne peut être financé par d'autres ressources, soit imputé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement.*

Corrections

Les corrections ci-après ont été soumises.

Troisième rapport: Propositions de programme et de budget pour 2010-11

Paragraphe 22: Sans objet en français.

Paragraphe 47: A la quatrième ligne, après «propositions», insérer «de programme».

Paragraphe 49: A la fin de la sixième ligne, après l'expression «faire face aux augmentations de coûts.», insérer le membre de phrase suivant: «Néanmoins, l'orateur comprend le point de vue des gouvernements qui demandent que l'on fasse davantage d'économies.»

Paragraphe 69: A la troisième ligne, remplacer «ces efforts supposent des sacrifices» par «ces efforts sont assortis de mesures provisoires synonymes de sacrifices sur le plan des revenus».

Paragraphe 72: Modifier la deuxième phrase du paragraphe comme suit: «Les questions précises sur le budget seront examinées dans le cadre de réunions techniques informelles que le Bureau organisera et une session technique spéciale sera organisée à l'intention des membres de la commission le lundi 16 mars. Le Directeur général répondra de manière formelle aux questions et observations le jeudi 19 mars».

Paragraphe 80: A la dernière ligne du paragraphe, insérer, après «la section I.A» «i)» pour que la fin du paragraphe soit libellée comme suit: «... la section I.A i) de la Déclaration sur la justice sociale».

Paragraphe 104: A la neuvième ligne, remplacer «tripartite» par «bipartite».

Paragraphe 131: A la deuxième ligne, supprimer le membre de phrase «respectivement pour les employeurs et les travailleurs» et l'insérer après «prévues».

⁵ Document GB.304/PFA/10/1.

Paragraphe 154: A la douzième ligne, après «et par d'autres moyens.», insérer la phrase suivante: «Il souhaite l'organisation de travaux spécifiques sur ces sujets.»

A la dix-septième ligne, après «n'est pas recevable», insérer la phrase suivante: «Il considère que c'est un travail qui reste à faire à mettre au programme d'un groupe de travail souhaité sur les dépenses de personnel.»

A la dix-neuvième ligne, remplacer «Il demande que ces questions soient clarifiées à un stade ultérieur.» par «Il demande que cette question fasse l'objet des travaux du Groupe de travail sur les dépenses de personnel pour présentation en Commission PFA.»

Supprimer la dernière phrase du paragraphe.

Paragraphe 162: A la troisième ligne, après «l'OIT propose,», insérer «il est disposé à contribuer au consensus.»

Genève, le 26 mars 2009.

Points appelant une décision: paragraphe 18;
paragraphe 19;
paragraphe 27;
paragraphe 30.